



Union Départementale CNT du Rhône

Syndicats PTT, Interco, Education, Santé-Social

44, rue Burdeau 69001 Lyon

tél : 04 78 27 05 80

Mail : ud69@cnt-f.org

UN AN D'INTERDICTION, LE CHAT NOIR LUTTE ENCORE !

Le 27 janvier 2007 verra le 1er anniversaire de l'accord (signé par les syndicats cogestionnaires CFDT, CFTC, CGT-FO, UNSA et CGC et non dénoncé par les syndicats majoritaires CGT et SUD) réservant l'expression syndicale aux seules organisations représentatives et interdisant de fait, à La Poste, la liberté d'expression aux syndicats dits «non-représentatifs», tels la CNT PTT. L'ironie est que cet accord a été signé pour "faciliter et développer le dialogue social"... en bâillant toute contestation ?

Le critère de représentativité retenu étant la participation aux élections paritaires ou du CA, élections auxquelles la CNT n'a plus le droit de se présenter et que notre syndicat a toujours choisi de boycotter, rejetant la démocratie représentative (délégation de pouvoir, cogestion, permanents syndicaux, bureaucratie...) au profit de la démocratie directe (AG souveraine, mandats impératifs, délégués révocables à tout moment...)

La Confédération des syndicats CNT a décidé de faire de ce 27 janvier une journée nationale d'actions et de manifestations pour le droit à la liberté d'expression syndicale, droit aussi pour chaque travailleur de se syndiquer selon son libre choix.

Si nous n'étions pas habitués au double langage de ces organisations, quelle aurait été notre surprise de voir signer un tel accord par des fédérations syndicales. Bien entendu, la signature de cet accord n'a pas été soumise aux syndicats départementaux et à leurs adhérents aux côtés desquels nous luttons depuis des années et qui, comme nous, ont fait leur, cette phrase attribuée à Voltaire : "je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire".

Nous remercions, au passage, le syndicat SUD PTT Rhône-Ain pour son entier soutien.

Pourquoi cet accord ?

Bien sur, ce texte n'a pas pour but unique d'éliminer du paysage syndical la CNT.

Il dissocie le droit syndical à La Poste, du droit syndical dans la fonction publique et par là même s'attaque au statut des fonctionnaires postiers. Il encadre encore plus étroitement le droit de grève et il est un pas de plus vers la domestication du syndicalisme par l'institutionnalisation et la cogestion qui associent les organisations syndicales aux décisions de la boîte afin de préserver la paix sociale et de faire passer les restructurations, les réorganisations et le démantèlement du service public. comme une lettre à la poste.

Pourquoi ont-ils signé ?

Si nous voyons l'intérêt de l'Etat et de La Poste comme de l'ensemble du patronat d'intégrer les organisations syndicales, celles-ci aussi appellent bien souvent de leurs vœux leur institutionnalisation car elle leur amène en contrepartie des financements pour faire vivre leur appareil bureaucratique de plus en plus onéreux, des moyens de fonctionnement (détachements, permanents, locaux, monopole électoral, droits d'expression reconnus, moyens de communication.) et cerise sur le gâteau : "pour les représentants à titre permanent depuis au moins deux ans. un poste de niveau supérieur à celui qu'ils occupaient antérieurement."

Pourquoi soutenir la CNT PTT ?

- Parce que les militants de la CNT PTT continuent leur action syndicale malgré la perte de leurs locaux, de leurs panneaux d'affichage, du droit de distribuer des tracts et les menaces de sanctions. Ainsi nos camarades sont investis dans la lutte menée actuellement sur les centres de tri, celle-ci touche plus de la moitié des centres de tri où des grèves ont lieu tous les vendredis depuis quelques semaines. Cette lutte cherche à préserver des brigades de nuit qui se voient attaquées de front par les projets de restructuration qui sont un pas de plus vers le démantèlement total du service public. Nos camarades poursuivent leur dénonciation des pratiques de management mise en place à la Poste avec l'accord des syndicats cogestionnaires.
- Parce qu'avec la CNT, c'est l'ensemble du syndicalisme de combat qui est attaqué.
- Parce qu'avec l'abandon volontaire du décret de 1982 régissant le droit syndical dans la fonction publique, c'est le statut de fonctionnaire et la casse du service public qui sont en jeu. En effet le démantèlement vise à la privatisation secteur par secteur des filières « dites rentables ». Nous rappelons notre attachement à un service public de qualité au service de tous, en particulier des classes populaires.
- Parce que ce type d'accord risque de s'étendre aux autres services publics et affaiblit le syndicalisme de combat dans le public comme dans le privé.
- Parce qu'il est nécessaire de montrer que les travailleurs et les travailleuses sont toujours combattifs et prêt à lutter.
- Parce que tous les travailleurs et toute les travailleuses ont un intérêt commun dans la lutte de classe. C'est tous ensemble et tous unis qu'on pourra établir un rapport de force en notre faveur.

La CNT PTT a besoin du soutien de tous, syndiqués, non-syndiqués pour retrouver sa liberté d'expression

**Pour la liberté d'expression !
Pour le droit de grève !
Pour que vive le syndicalisme de combat !**

Tous et toutes dans la rue !

Samedi 27 janvier 2007

derrière les drapeaux rouges et noirs de la CNT !

Rendez-vous à 15h, place Antonin Poncet devant la poste centrale de Lyon-69002

Métro : ligne A et D, arrêt Bellecour

Manifestation en direction de la place des Terreaux

Vendredi 26 janvier soirée de soutien à la CNT-PTT à 19h30

à la librairie la Gryffe, 5 rue Sébastien Gryphe, 69007 LYON

Métro : ligne D, arrêt Saxe-Gambetta

avec la projection du film de Gilles BALBATRE :

"Services publics en danger-La Poste: un drôle de pli"
suivi d'un débat avec des militants de la CNT-PTT.